

**Demande de restitution d'excédent de versement
suite aux acomptes provisionnels**
(article 743-10 du code des impôts)

La présente demande est à déposer au plus tard le 15 juin 2020.

Pour les assujettis à l'impôt sur les sociétés, elle accompagne la déclaration de résultat au titre de l'exercice clos au plus tard le 31/01/2020.

Identification du demandeur

PERSONNE PHYSIQUE

- Nom :
- Prénom (s) :
- Date de naissance :
- Numéro TAHITI :

PERSONNE MORALE

- Désignation :
- Forme juridique :
- Numéro TAHITI :

Objet de la demande

Je soussigné(e) _____ (représentant légal ou mandataire dûment habilité), demande la restitution des excédents de versement des acomptes provisionnels.

Date et signature